

Écrire en caractères d'imprimerie. Voir les Instructions particulières (page 2).	1. Nom (tel qu'il figure sur votre déclaration de revenus) Votre nom doit être inscrit à cette ligne; ne laissez pas cette ligne vide.				
	2. Nom commercial/nom de l'entreprise individuelle (si différent du nom ci-dessus)				
	3. Cocher la case correspondant à la catégorie appropriée aux fins de l'impôt fédéral; ne cocher qu'une seule des sept cases ci-dessous				
	<input type="checkbox"/> Particulier/propriétaire unique ou S.A.R.L. à un seul participant	<input type="checkbox"/> Société par actions C	<input type="checkbox"/> Société par actions S	<input type="checkbox"/> Société en nom collectif	<input type="checkbox"/> Fiducie/succession
	<input type="checkbox"/> Société par actions à responsabilité limitée (S.A.R.L.) Préciser la catégorie aux fins de l'impôt (C = société par actions C; S = société par actions S; P = société en nom collectif). ▶				
	Nota : Dans le cas d'une S.A.R.L. à un seul participant, ne cocher pas la case S.A.R.L.; cocher la case appropriée de la ligne supérieure correspondant à la catégorie appropriée aux fins de l'impôt fédéral du propriétaire unique.				
	<input type="checkbox"/> Autre (voir les instructions) ▶				
5. Adresse (numéro, rue, n° d'app. ou de bureau)			Nom et adresse du demandeur (facultatif)		
6. Ville, État, code ZIP					
7. Numéro(s) de compte (facultatif)					

Partie I Numéro d'identification aux fins de l'impôt (TIN)

Veillez inscrire votre TIN dans la case appropriée. Pour éviter la retenue d'impôt de réserve, le TIN doit être celui qui s'applique au nom inscrit à la ligne 1. Si vous êtes un particulier, il s'agit généralement de votre numéro de sécurité sociale (SSN). Si vous êtes un étranger résident, un propriétaire unique ou une entreprise individuelle, lisez les instructions relatives à la Partie I (page 3). Les autres entités doivent inscrire leur numéro d'identification de l'employeur (EIN). Si vous n'avez pas de numéro, consultez la section *Comment obtenir un TIN* à la page 3.

Numéro de sécurité sociale

[]	[]	[]	-	[]	-	[]	[]	[]	[]
-----	-----	-----	---	-----	---	-----	-----	-----	-----

Ou

Numéro d'identification de l'employeur

[]	[]	-	[]	[]	[]	[]	[]	[]	[]
-----	-----	---	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----

Nota : Si le compte a plus d'un titulaire, consultez les instructions relatives à la ligne 1 et le tableau de la page 4 pour savoir quel numéro inscrire.

Partie II Attestation

Sous peine de parjure, je certifie ce qui suit :

- Le numéro inscrit sur le présent formulaire est mon numéro d'identification aux fins de l'impôt (ou je suis actuellement en attente d'un numéro).
- Je ne suis pas assujéti à la retenue d'impôt de réserve car : a) je bénéficie d'une exemption à l'égard de l'impôt de réserve; b) je n'ai reçu aucun avis de l'Internal Revenue Service (IRS) indiquant que je suis assujéti à la retenue d'impôt de réserve en raison d'un défaut de déclarer la totalité des intérêts et dividendes; ou c) l'IRS m'a informé que je ne suis plus assujéti à la retenue d'impôt de réserve.
- Je suis un citoyen américain ou une personne américaine (selon la définition ci-après).
- Le ou les codes d'exemption des exigences de déclaration de la FATCA fournis dans le présent formulaire (le cas échéant) sont exacts.

Instructions relatives à l'attestation. Veuillez biffer l'énoncé 2 si l'IRS vous a avisé que vous êtes actuellement assujéti à la retenue d'impôt de réserve pour avoir omis de déclarer la totalité des intérêts et dividendes dans votre déclaration de revenus. L'énoncé 2 ne s'applique pas aux transactions immobilières. En ce qui concerne les intérêts hypothécaires payés, l'acquisition ou l'aliénation de biens garantis, l'annulation de dettes, les cotisations à un régime de retraite individuel (IRA) et, de façon générale, les paiements autres que d'intérêts et de dividendes, vous n'êtes pas tenu de signer l'attestation, mais devez quand même fournir votre TIN. Voir les Instructions à la page 3.

Signer ici	Signature de la personne américaine ▶	Date ▶
-------------------	---------------------------------------	--------

Instructions générales

Sauf indication contraire, les articles cités renvoient à l'Internal Revenue Code.
Modifications futures. Toutes les modifications ayant trait au formulaire W-9 (notamment les mesures législatives adoptées après la date des présentes) seront publiées à l'adresse www.irs.gov/fw9.

Objet du formulaire

Toute personne tenue de produire une déclaration de renseignements auprès de l'IRS doit obtenir votre numéro d'identification aux fins de l'impôt (TIN) exact, notamment votre numéro de sécurité sociale, votre numéro d'identification aux fins de l'impôt (TIN), votre numéro d'identification de contribuable en attente d'adoption (ATIN) ou votre numéro d'identification d'employeur, pour produire une déclaration pour un montant qui vous a été payé ou tout autre montant à indiquer dans une déclaration de renseignements. Les déclarations de renseignements sont notamment :

- Formulaire 1099-INT (intérêts touchés ou payés)
- Formulaire 1099-DIV (dividendes, y compris les dividendes en actions et de fonds communs de placement)
- Formulaire 1099-MISC (divers types de revenus, prix, récompenses ou produit brut)
- Formulaire 1099-B (vente d'actions ou de fonds commun de placement et certaines autres opérations de courtiers)
- Formulaire 1099-S (produits de transactions immobilières)
- Formulaire 1099-K (règlement de transactions par carte de commerçant ou par réseau de paiement)
- Formulaire 1098 (intérêt sur prêt hypothécaire résidentiel, 1098-E (intérêt sur prêt étudiant), 1098-T (frais de scolarité)

- Formulaire 1099-C (dette annulée)
 - Formulaire 1099-A (acquisition ou aliénation d'un bien donné en garantie)
- Utilisez le formulaire W-9 uniquement si vous êtes une personne américaine (ou un étranger résident), pour fournir votre TIN exact.
- Si vous ne fournissez pas au demandeur le formulaire W-9 comportant un TIN, vous pourriez être assujéti à la retenue d'impôt de réserve.*
- Formulaire 1098 (intérêt sur prêt hypothécaire résidentiel, 1098-E (intérêt sur prêt étudiant), 1098-T (frais de scolarité))
 - Formulaire 1099-C (dette annulée)
 - Formulaire 1099-A (acquisition ou aliénation d'un bien donné en garantie)
- Utilisez le formulaire W-9 uniquement si vous êtes une personne américaine (ou un étranger résident), pour fournir votre TIN exact.
- Si vous ne fournissez pas au demandeur le formulaire W-9 comportant un TIN, vous pourriez être assujéti à la retenue d'impôt de réserve. Voir Qu'est-ce qu'une retenue d'impôt de réserve? à la page 2.*
- En signant le formulaire rempli, vous :
- attestez que le TIN que vous avez fourni est exact (ou que vous êtes en attente de ce numéro vous soit émis);
 - attestez que vous n'êtes pas assujéti à la retenue d'impôt de réserve;
 - demandez l'exemption de la retenue d'impôt de réserve si vous êtes un bénéficiaire américain exempté de la retenue. Le cas échéant, vous attestez aussi que, à titre de personne américaine, votre part des revenus de toute société en nom collectif provenant d'entreprises exploitées aux États-Unis n'est pas assujéti à la retenue d'impôt de réserve visant les parts des revenus des associés étrangers tirés de ces activités;

4. atteste que le ou les codes d'exemption des exigences de déclaration de la FATCA fournis dans le présent formulaire (le cas échéant) sont exacts. Voir *Qu'est-ce qu'une retenue d'impôt de réserve?* à la page 2 pour en savoir plus.

Nota : Si vous êtes une personne américaine et qu'un demandeur vous remet un document autre que le formulaire W-9 pour demander votre TIN, vous devez utiliser le document fourni par le demandeur, à condition qu'il soit sensiblement comparable au formulaire W-9.

Définition de « personne américaine ». Aux fins de l'impôt fédéral, vous êtes une personne américaine si vous êtes :

- un particulier citoyen américain ou un étranger résident aux États-Unis;
- une société en nom collectif, une société par actions, une entreprise ou une association créée ou régie aux États-Unis ou en vertu des lois des États-Unis;
- une succession (autre qu'une succession étrangère);
- une fiducie américaine (au sens de l'article 7701-7 des règlements).

Règles spécifiques aux sociétés en nom collectif. Les sociétés en nom collectif qui exploitent une entreprise ou font du commerce aux États-Unis sont généralement assujetties à une retenue d'impôt de réserve sur les revenus imposables d'associés étrangers provenant de ces activités, conformément à l'article 1446. De plus, dans certains cas où aucun formulaire W-9 n'est reçu, la société en nom collectif doit présumer qu'un associé est une personne étrangère et payer l'impôt exigé en vertu de l'article 1446. Ainsi, si vous êtes une personne américaine associée d'une société en nom collectif exploitant une entreprise ou faisant du commerce aux États-Unis, vous devez fournir à cette société un formulaire W-9 afin d'établir votre statut aux États-Unis et d'éviter que l'impôt prévu à l'article 1446 soit prélevé sur votre part des revenus de la société.

Dans les cas de figure ci-dessous, la personne indiquée doit fournir un formulaire W-9 à la société en nom collectif afin d'établir son statut fiscal américain et éviter toute retenue sur sa part du revenu net provenant des activités commerciales de la société aux États-Unis.

- Entrepris individuelle avec un propriétaire américain : le propriétaire américain, et non l'entité même.
- Fiducie de cédant avec un constituant ou un autre propriétaire américain : en général, le constituant ou l'autre propriétaire américain de la fiducie, et non la fiducie même.
- Fiducie américaine (autre qu'une fiducie de cédant) : la fiducie américaine (autre qu'une fiducie de cédant), et non les bénéficiaires de la fiducie.

Personne étrangère. Si vous êtes une personne étrangère ou une succursale américaine d'une banque étrangère ayant opté pour le statut de personne américaine, n'utilisez pas le formulaire W-9. Utilisez plutôt le formulaire W-8 ou 8233 approprié (voir la publication n° 515 de l'IRS sur la retenue fiscale applicable aux étrangers non résidents et aux entités étrangères).

Étranger non résident qui devient étranger résident. Généralement, seul un étranger non résident peut utiliser les modalités d'une convention fiscale pour réduire ou éliminer l'impôt des États-Unis sur certains types de revenus. Néanmoins, la plupart des conventions fiscales comprennent une clause de protection. Les exceptions précisées dans la clause de protection peuvent autoriser que l'impôt continue d'être exonéré pour certains types de revenus, même après que le bénéficiaire est devenu autrement un étranger résident des États-Unis à des fins fiscales. Si vous êtes un étranger résident américain qui se fonde sur une exemption prévue par la clause de protection d'une convention fiscale pour réclamer une exonération d'impôt sur certains types de revenus aux États-Unis, vous devez joindre au formulaire W-9 une déclaration précisant les cinq éléments suivants :

1. Le pays émetteur de la convention. Il devrait normalement s'agir de la convention selon laquelle vous avez demandé une exemption fiscale à titre d'étranger non résident.
2. L'article de la convention qui traite du revenu.
3. Le numéro de l'article (ou la référence) dans la convention fiscale contenant la clause de protection et sa liste d'exemptions.
4. Le type et le montant des revenus admissibles à l'exemption fiscale.
5. Les motifs valables qui justifient l'application d'une exemption fiscale en vertu de la convention.

Exemple : L'article 20 de l'Accord fiscal entre le Canada et la Chine prévoit une exemption fiscale pour le revenu tiré d'une bourse d'études obtenue par un étudiant chinois établi temporairement aux États-Unis. Aux termes du droit fiscal américain, cet étudiant deviendra étranger résident si son séjour aux États-Unis se prolonge au-delà de cinq années civiles. Cependant, l'alinéa 2 du premier protocole de l'Accord fiscal entre le Canada et la Chine (daté du 30 avril 1984) prévoit le maintien des dispositions de l'article 20 après que l'étudiant chinois soit devenu étranger résident aux États-Unis. Tout étudiant chinois qui est admissible à cette exemption (conformément à l'alinéa 2 du premier protocole) et qui l'invoque pour réclamer une exonération fiscale relativement à sa bourse d'études ou de recherche devrait joindre au formulaire W-9 une déclaration contenant les renseignements précités pour appuyer cette exemption.

Si vous êtes un étranger non résident ou une entité étrangère, vous devez remettre au demandeur un formulaire W-8 ou 8233 dûment rempli.

Retenue d'impôt de réserve

Qu'est-ce qu'une retenue d'impôt de réserve? Les personnes qui vous versent des fonds doivent, dans certaines conditions, en retenir 28 % et les verser à l'IRS. C'est ce qu'on appelle une « retenue d'impôt de réserve ». Les montants susceptibles d'être assujettis à cette retenue sont les intérêts, les intérêts exempts d'impôt, les dividendes, les opérations de courtage et de troc, les loyers, les redevances, la rémunération des non-salariés, les paiements effectués en règlement de transactions par carte ou réseau de paiement ainsi que certains paiements provenant d'exploitants de bateaux de pêche. Les transactions immobilières ne sont pas assujetties à la retenue d'impôt de réserve.

Si vous fournissez un TIN exact et les attestations nécessaires au demandeur et que vous déclarez la totalité de vos intérêts et dividendes imposables dans votre déclaration de revenus, vous serez exempté de la retenue d'impôt de réserve sur les montants qui vous sont versés.

Les paiements que vous recevez seront assujettis à la retenue d'impôt de réserve si :

1. vous omettez de fournir votre TIN au demandeur;
2. vous n'attestez pas l'exactitude de votre TIN lorsqu'on vous le demande (voir les instructions relatives à la Partie II, à la page 3);
3. l'IRS signale au demandeur que vous avez fourni un TIN invalide;
4. l'IRS vous informe que vous êtes assujetti à la retenue d'impôt de réserve parce que vous avez omis de déclarer tous vos intérêts et dividendes dans votre déclaration de revenus (uniquement

ceux dont la déclaration est obligatoire);

5. vous n'attestez pas au demandeur que vous n'êtes pas assujetti à la retenue d'impôt de réserve pour le motif énoncé au point 4 ci-dessus (pour les comptes d'intérêts et de dividendes à déclarer ouverts après 1983 seulement).

Certains bénéficiaires et certains paiements sont exemptés de la retenue d'impôt de réserve. Consultez la section *Code de bénéficiaire exempté* à la page 3 et les instructions distinctes à l'intention du demandeur du formulaire W-9.

Qu'est-ce qu'une exigence de déclaration de la FATCA?

La *Foreign Account Tax Compliance Act* (FATCA) oblige les institutions financières étrangères participantes à déclarer la liste de tous les titulaires de compte des États-Unis qui sont désignés comme des personnes américaines. Certains bénéficiaires sont exemptés des exigences de déclaration de la FATCA. Pour en savoir plus, consultez la section *Code d'exemption des exigences de la FATCA* à la page 3 et les instructions à l'intention du demandeur du formulaire W-9.

Mise à jour de vos renseignements

Si vous n'êtes plus un bénéficiaire exempté, vous devez fournir des renseignements à jour à toute personne auprès de qui vous avez déclaré être un bénéficiaire exempté et dont vous prévoyez recevoir des paiements à déclarer. Par exemple, vous pourriez devoir fournir des renseignements à jour si vous êtes une société par actions C qui choisit de devenir une société par actions S, ou encore si vous cessez d'être exonéré d'impôt. De plus, vous devez produire un nouveau formulaire W-9 si le nom ou le TIN associé au compte change, par exemple en cas de décès du constituant d'une fiducie de cédant.

Pénalités

Omission de fournir le TIN. Si vous omettez de fournir votre TIN à un demandeur, vous êtes passible d'une amende de 50 \$ par omission, sauf si vous aviez un motif valable et qu'il ne s'agissait pas d'une négligence volontaire.

Sanction civile pour transmission de faux renseignements concernant la retenue d'impôt. Si vous faites une fausse déclaration, sans motif raisonnable, et qu'en conséquence aucune retenue d'impôt de réserve n'est prélevée, vous êtes passible d'une amende de 500 \$.

Sanction pénale pour falsification de renseignements. La falsification volontaire d'attestations ou de déclarations peut entraîner des sanctions pénales, y compris des amendes et/ou une peine d'emprisonnement.

Usage abusif des TIN. Le demandeur qui divulgue ou utilise des TIN en contrevenant aux lois fédérales est passible de sanctions civiles et pénales.

Instructions particulières

Ligne 1

Vous devez y inscrire l'une des entités ci-dessous; ne laissez pas cette ligne vide. Le nom doit correspondre au nom inscrit sur la déclaration de revenus.

Si le formulaire W-9 est rempli pour un compte conjoint, inscrivez d'abord le nom de la personne ou de l'entité dont vous avez inscrit le numéro à la Partie 1 du formulaire, puis encerclez-le.

a. Particulier. Inscrivez votre nom de particulier, tel qu'il figure sur votre déclaration de revenus. Si vous avez changé de nom de famille sans en informer l'administration de la sécurité sociale, inscrivez votre prénom, le nom de famille qui apparaît sur votre carte de sécurité sociale ainsi que votre nouveau nom de famille.

Nota : Demandeur d'ITIN : Inscrivez votre nom de particulier tel qu'il figure à la ligne 1a. de votre formulaire de demande W-7. Il doit correspondre au nom que vous avez inscrit dans le formulaire 1040, 1040A ou 1040EZ que vous avez rempli avec votre demande.

b. Propriétaire unique ou S.A.R.L. à un seul participant. Inscrivez votre nom de particulier tel qu'il figure dans le formulaire 1040, 1040A ou 1040EZ à la ligne 1. Vous pouvez inscrire votre nom commercial ou le nom sous lequel vous faites affaire à la ligne 2.

c. Société en nom collectif, S.A.R.L. qui n'est pas une société S.A.R.L. à un seul participant, société par actions C et société par actions S. Inscrivez le nom de l'entité tel qu'il figure à la ligne 1 de la déclaration de revenus de l'entité ainsi que tout nom commercial, nom d'entreprise ou nom sous lequel vous faites affaire à la ligne 2.

d. Autres entités. Inscrivez votre nom, tel qu'il figure dans les documents fiscaux américains exigés, à la ligne 1. Le nom doit correspondre au nom inscrit sur la charte ou autre document juridique de constitution de l'entité. Vous pouvez inscrire tout nom commercial, nom d'entreprise ou nom sous lequel vous faites affaire à la ligne 2.

e. Entreprise individuelle. Aux fins de l'impôt aux États-Unis, une « entreprise individuelle » est une entité qui n'a pas de personnalité juridique distincte de celle de son propriétaire (voir le sous-alinéa 301.7701-2(c)(2)(iii) des règlements). Inscrivez le nom du propriétaire à la ligne 1. Le nom inscrit sur cette ligne ne doit jamais être celui d'une entreprise individuelle; il doit plutôt être celui qui figure dans la déclaration de revenus où les montants en cause seront constatés. Par exemple, si l'unique propriétaire d'une S.A.R.L. étrangère traitée comme une entreprise individuelle aux fins de l'impôt fédéral américain est une personne américaine, c'est le nom de cette personne qui doit être fourni à la ligne 1. Si le propriétaire direct de l'entité est aussi une entreprise individuelle, inscrivez le nom du premier propriétaire qui n'appartient pas à cette catégorie fiscale fédérale. Inscrivez le nom de l'entreprise individuelle sur la ligne 2, « Nom commercial/nom de l'entreprise individuelle ». Si le propriétaire de l'entreprise individuelle est une personne étrangère, il doit remplir le formulaire W-8 au lieu du formulaire W-9, et ce, même s'il possède un TIN américain.

Ligne 2

À la ligne 2, vous pouvez inscrire tout nom commercial, nom d'entreprise, nom sous lequel vous faites affaire ou nom d'entreprise individuelle.

Ligne 3

À la ligne 3, vous devez cocher la case correspondant à la catégorie fiscale américaine de la personne dont le nom figure à la ligne 1. Ne cochez qu'une seule case.

Société par actions à responsabilité limitée (S.A.R.L.). Si la personne désignée à la ligne 1 est une S.A.R.L. assimilable à une société en nom collectif aux fins de l'impôt aux États-Unis, cochez la case « Société par actions à responsabilité limitée », puis inscrivez le code « P » pour « partnership » dans l'espace prévu à cet effet. Si la S.A.R.L. a rempli un formulaire 8832 ou 2553 afin d'être imposée comme une société par actions, inscrivez « C » pour « société par actions C », ou « S » pour « société par actions S », selon le cas. Si la S.A.R.L. à un seul participant n'est pas considérée comme ayant une personnalité juridique distincte de son propriétaire, ne cochez pas la case « société par actions à responsabilité limitée »; cochez plutôt la première case de la ligne 3, « Particulier/propriétaire unique ou S.A.R.L. à un seul participant ».

Ligne 4 : Exemptions

Si vous êtes exempté de la retenue d'impôt de réserve et/ou des exigences de déclaration de la FATCA, inscrivez le ou les codes applicables à la ligne 4.

Code de bénéficiaire exempté.

- En général, les particuliers (y compris les propriétaires uniques) ne sont pas exemptés de la retenue d'impôt de réserve.
- Sauf dans les cas prévus ci-dessous, les sociétés par actions en sont exemptées sur certains versements, notamment les intérêts et dividendes.
- Les sociétés par actions ne sont pas exemptées de la retenue d'impôt de réserve sur des paiements effectués en règlements de transaction par carte ou réseau de paiement.
- Les sociétés par actions ne sont pas exemptées de la retenue d'impôt de réserve sur les honoraires de services juridiques ou sur le produit brut versé à des avocats; celles qui fournissent des soins médicaux ou des soins de santé ne sont pas exemptées à l'égard des paiements devant être déclarés au moyen du formulaire 1099-MISC.

Les bénéficiaires exemptés de retenues d'impôt de réserve sont identifiés par ces codes : Inscrivez le code approprié dans l'espace de la ligne 4 prévu à cet effet.

- 1 – Une organisation exonérée d'impôt en vertu du paragraphe 501(a); tout IRA ou un compte de garde exempt en vertu de l'alinéa 403(b)(7), s'il répond aux exigences de l'alinéa 401(f)(2).
 - 2 – Les États-Unis ou n'importe laquelle de ses agences ou institutions.
 - 3 – Un État, le district fédéral de Columbia, un territoire ou une possession des États-Unis ou n'importe laquelle de ses subdivisions politiques ou institutions.
 - 4 – Un gouvernement étranger ou n'importe laquelle de ses subdivisions politiques, agences ou institutions.
 - 5 – Une société par actions.
 - 6 – Un courtier en valeurs mobilières ou en marchandises qui est tenu de s'enregistrer aux États-Unis, dans le district fédéral de Columbia ou dans un territoire ou une possession des États-Unis.
 - 7 – Un négociant-commissionnaire en contrat à terme enregistré auprès de la Commodity Futures Trading Commission.
 - 8 – Une fiducie de placement immobilier.
 - 9 – Une entité enregistrée sous le régime de l'*Investment Company Act of 1940* durant la totalité de l'année d'imposition.
 - 10 – Un fonds fiduciaire commun géré par une banque conformément au paragraphe 584(a).
 - 11 – Une institution financière
 - 12 – Un intermédiaire connu des milieux financiers en tant que dépositaire ou prête-nom.
 - 13 – Une fiducie exonérée d'impôt en vertu de l'article 664 ou visée par l'article 4947.
- Le tableau ci-dessous présente les types de paiements pouvant être exemptés de la retenue d'impôt de réserve; il fait référence aux bénéficiaires exemptés ci-dessus, numérotés de 1 à 13.

Type de paiement	Catégorie de bénéficiaire exempté
Versements d'intérêts et de dividendes	Toutes, sauf la 7
Opérations de courtage	Les catégories 1 à 4 et 6 à 11 ainsi que toutes les sociétés par actions C. Les sociétés par actions S ne doivent pas inscrire de code; leur exemption se limite uniquement aux ventes de valeurs non visées acquises avant 2012.
Opérations de troc et ristournes	Catégories 1 à 4
Paiements de plus de 600 \$ devant être déclarés et ventes directes de plus de 5 000 \$	Généralement, les catégories 1 à 5
Paiements effectués en règlement de transactions par carte ou réseau de paiement	Catégories 1 à 4

¹ Voir le formulaire 1099-MISC, Miscellaneous Income et les instructions y afférentes.

Toutefois, les paiements suivants versés à une société par actions et devant être déclarés au moyen du formulaire 1099-MISC ne sont pas exemptés de retenues d'impôt de réserve : frais médicaux et paiements pour soins de santé, honoraires d'avocat, produit brut versé à un avocat déclarables en vertu du paragraphe 6045(1) et versements liés à des services payés par un organe exécutif fédéral.

Code d'exemption des exigences de déclaration de la FATCA. Les codes ci-dessous correspondent aux catégories de bénéficiaires exemptés des exigences de déclaration de la FATCA. Ces codes s'appliquent aux personnes qui soumettent le présent formulaire pour des comptes détenus hors des États-Unis auprès de certaines institutions financières étrangères. Vous pouvez donc laisser ce champ vide si vous soumettez ce formulaire pour un compte détenu aux États-Unis. Si vous n'êtes pas certain que votre

institution financière est assujettie à ces exigences, consultez le demandeur. Un demandeur peut indiquer qu'un code n'est pas requis en vous remettant un formulaire W-9 comportant la mention « Non applicable » (ou autre indication ayant le même sens) inscrite ou imprimée dans l'espace prévu pour le code d'exemption des exigences de la FATCA.

A – Une organisation exonérée d'impôt en vertu du paragraphe 501(a) ou tout régime de retraite individuel au sens défini à l'alinéa 7701(a)(37).

B – Les États-Unis ou n'importe laquelle de ses agences ou institutions.

C – Un État, le district fédéral de Columbia, un territoire ou une possession des États-Unis ou n'importe laquelle de ses subdivisions politiques ou institutions.

D – Une société par actions dont les titres sont régulièrement négociés sur un ou plusieurs marchés boursiers reconnus, comme le prévoit le sous-alinéa 1.1472-1(c)(1)(i) des règlements.

E – Une société par actions membre du même groupe élargi de sociétés affiliées qu'une société par actions visée au sous-alinéa 72-1(c)(1)(i) des règlements.

F – Un courtier en valeurs mobilières, en marchandises ou en instruments financiers dérivés (y compris les contrats nominaux de référence, contrats à terme standardisés, contrats à terme de gré à gré et options) dûment enregistré à ce titre conformément aux lois des États-Unis ou d'un État.

G – Une fiducie de placement immobilier.

H – Une société mutuelle de placement au sens défini à l'article 851, ou une entité enregistrée sous le régime de l'*Investment Company Act of 1940* durant la totalité de l'année d'imposition.

I – Un fonds fiduciaire commun au sens défini au paragraphe 584(a).

J – Une banque au sens défini à l'article 581.

K – Un courtier.

L – Une fiducie exonérée d'impôt en vertu de l'article 664 ou visée par l'alinéa 4947(a)(1).

M – Une fiducie exonérée d'impôt en vertu d'un régime établi conformément au paragraphe 403(b) ou au paragraphe 457(g).

Nota : Vous pouvez demander à l'institution financière qui demande ce formulaire de déterminer si le code d'exemption des exigences de la déclaration de la FATCA ou le code de bénéficiaire exempté doit être indiqué.

Ligne 5

Inscrivez votre adresse (numéro, rue, n° d'appartement ou de bureau). Cette adresse sera celle à laquelle le demandeur du présent formulaire W-9 enverra vos déclarations de renseignements.

Ligne 6

Inscrivez votre ville, état (province) et code ZIP (code postal).

Partie 1 Numéro d'identification aux fins de l'impôt (TIN)

Veillez inscrire votre TIN dans la case appropriée. Si vous êtes un étranger résident et que vous n'avez pas de SSN et n'y avez pas droit, votre TIN est votre numéro d'identification de contribuable américain (ITIN) de l'IRS. Inscrivez-le dans la case du numéro de sécurité sociale. Si vous n'avez pas de ITIN, voir la section *Comment obtenir un TIN* ci-après.

Si vous êtes un propriétaire unique et que vous avez un EIN, vous pouvez inscrire soit votre SSN, soit votre EIN. Cependant, l'IRS préconise l'utilisation du SSN.

Si vous êtes participant unique d'une société par actions à responsabilité limitée qui n'est pas considérée comme une entité distincte de son propriétaire (voir *Société par actions à responsabilité limitée (S.A.R.L.)* à la présente page), inscrivez le SSN du propriétaire (ou son EIN, le cas échéant). N'inscrivez pas l'EIN de l'entreprise individuelle. Si la S.A.R.L. est considérée comme une société par actions ou une société en nom collectif, inscrivez l'EIN de l'entité.

Nota : Pour plus de précisions sur les combinaisons de nom et de TIN, voir le tableau de la page 4.

Comment obtenir un TIN. Si vous n'avez pas de TIN, faites-en immédiatement la demande. Pour demander un SSN, procurez-vous un formulaire de demande de carte de sécurité sociale (SS-5, Application for a Social Security Card) auprès de votre bureau local d'administration de la sécurité sociale ou en ligne, au www.ssa.gov. Vous pouvez aussi commander ce formulaire en composant

le 1-800-772-1213. Pour demander un ITIN, utilisez le formulaire W-7 (Application for IRS Individual Taxpayer Identification Number); pour demander un EIN, utilisez le formulaire SS-4 (Application for Employer Identification Number). Vous pouvez aussi présenter votre demande d'EIN en ligne en vous rendant sur le site de l'IRS, au www.irs.gov/businesses et en cliquant sur Starting a Business, puis sur Employer Identification Number (EIN). Vous pouvez obtenir les formulaires W-7 et SS-4 de l'IRS en visitant le site de l'organisme, à IRS.gov, ou en composant le 1-800-TAX-FORM (1-800-829-3676).

Si on vous demande de remplir un formulaire W-9 mais que vous n'avez pas de TIN, faites-en la demande et indiquez « Applied For » (demandé) dans l'espace prévu pour le TIN, puis signez et datez le formulaire avant de le retourner au demandeur. Pour les paiements d'intérêts et de dividendes et certains paiements en lien avec des instruments aisément négociables, vous disposez normalement d'un délai de 60 jours pour obtenir votre TIN et le fournir au demandeur avant que ces paiements ne soient assujettis aux retenues d'impôt de réserve. Ce délai de 60 jours ne s'applique pas aux autres types de paiements, qui seront assujettis à la retenue d'impôt de réserve tant et aussi longtemps que vous n'aurez pas communiqué votre TIN au demandeur.

Nota : La mention « Applied For » (demandé) signifie que vous avez déjà présenté votre demande de TIN ou que vous comptez la présenter bientôt.

Attention : Les entreprises individuelles américaines avec un propriétaire étranger doivent plutôt utiliser le formulaire W-8.

Partie II. Attestation

Vous devez signer le formulaire W-9 pour attester à l'agent chargé de la retenue que vous êtes

une personne américaine ou un étranger résident. L'agent peut vous demander d'apposer votre signature même si les points 1, 4 et 5 ci-dessous indiquent qu'elle n'est pas nécessaire.

Pour un compte conjoint, seule la personne dont le TIN figure à la Partie I doit apposer sa signature (lorsque requise). Pour une entreprise individuelle, le signataire doit être la personne indiquée à la ligne 1. Pour les bénéficiaires exemptés, voir la section *Code de bénéficiaire exempté* ci-dessus.

Exigences de signature. Remplissez l'attestation conformément aux directives 1 à 5 ci-dessous.

1. Comptes d'intérêts, de dividendes et d'opérations de troc ouverts avant 1984, et comptes de courtage réputés actifs durant l'année 1983. Vous devez fournir votre TIN exact, mais n'avez pas à signer l'attestation.

2. Comptes d'intérêts, de dividendes et d'opérations de troc ouverts après 1983, et comptes de courtage réputés inactifs durant l'année 1983. Vous devez signer l'attestation, faute de quoi la retenue d'impôt de réserve sera appliquée. Si vous êtes assujéti à la retenue d'impôt de réserve et que vous fournissez simplement votre TIN exact au demandeur, vous devez biffer l'énoncé 2 de l'attestation avant de signer le formulaire.

3. Transactions immobilières. Vous devez signer l'attestation, mais pouvez biffer l'énoncé 2 si vous le désirez.

4. Autres types de paiements. Vous devez fournir votre TIN exact, mais n'avez pas à signer l'attestation, sauf si on vous a avisé qu'un TIN transmis précédemment s'est avéré erroné. Les « autres paiements » comprennent les paiements effectués dans le cadre des activités commerciales du demandeur et qui concernent des loyers, des redevances, des biens (autres que des factures de marchandises), des services médicaux et soins de santé (y compris des paiements à des sociétés par actions), la rémunération de non-salariés pour des services rendus, le règlement de transactions par carte ou réseau de paiement, les montants versés à des pêcheurs et à certains membres d'équipage de bateaux de pêche ainsi que le produit brut versé à des avocats (y compris à des sociétés par actions).

5. Intérêts hypothécaires payés par vous, acquisition ou aliénation de biens garantis, annulation de dettes, paiements au titre d'un programme de bourse d'études admissible en vertu de l'article 529, cotisations ou distributions relatives à un IRA, à un compte d'épargne-études (Coverdell ESA), à un compte d'épargne pour soins médicaux (Archer MSA) ou à un compte de gestion santé (HSA) et distributions d'un régime de retraite. Vous devez fournir votre TIN exact, mais n'avez pas à signer l'attestation.

1 Inscrivez d'abord le nom de la personne dont vous fournissez le numéro, puis encerclez-le. Si un seul des titulaires du compte conjoint possède un SSN, vous devez fournir ce numéro.

2 Encerclez le nom de la personne mineure et donnez son SSN.

3 Vous devez inscrire votre nom personnel; vous pouvez également indiquer votre nom commercial ou le nom sous lequel vous faites affaire à la ligne « Nom commercial/nom de l'entreprise individuelle ». Vous pouvez fournir votre SSN ou votre EIN (si vous en avez un), mais l'IRS préconise l'utilisation du SSN.

4 Inscrivez d'abord le nom de la fiducie, de la succession ou de la fiducie de pension, puis encerclez-le. (Ne donnez pas le TIN du représentant personnel ou du fiduciaire, sauf si la personne morale n'est pas mentionnée dans le nom du compte.) Voir les Règles spécifiques aux sociétés en nom collectif à la page 2.

* Nota : Le constituant doit également fournir un formulaire W-9 au fiduciaire de la fiducie.

Nota : Si plusieurs noms sont donnés, mais qu'aucun n'est encerclé, le numéro sera réputé être celui de la personne dont le nom figure en premier sur la liste.

Protégez vos documents fiscaux contre le vol d'identité

Le vol d'identité survient lorsqu'un tiers utilise vos renseignements personnels comme votre nom, votre numéro de sécurité sociale (SSN) ou d'autres renseignements d'identification sans votre consentement dans le but de commettre un crime, notamment une fraude. Un voleur d'identité pourrait utiliser votre SSN pour obtenir un emploi ou produire une déclaration de revenus et ainsi toucher un remboursement.

Pour réduire les risques, vous devriez :

- protéger votre SSN;
- vous assurer que votre employeur protège votre SSN;
- être vigilant lorsque vous choisissez un spécialiste en déclarations de revenus.

Si vos documents fiscaux sont compromis par un vol d'identité et que vous recevez un avis ou une lettre de l'IRS contenant un nom et un numéro de téléphone, répondez-y immédiatement.

Si vos documents fiscaux ne sont pas compromis par un vol d'identité à l'heure actuelle, mais que vous estimez être à risque en raison d'un portefeuille ou d'un sac à main perdu ou volé, d'un relevé de carte de crédit douteux ou d'une opération de crédit suspecte, communiquez avec le service d'aide en cas de vol d'identité de l'IRS au 1-800-908-4490, ou remplissez le formulaire 14039.

Pour en savoir plus, consultez la publication n° 4535 de l'IRS sur la prévention du vol d'identité et l'aide aux victimes.

Les victimes de vol d'identité qui subissent un préjudice financier, ont des problèmes de système ou cherchent de l'aide pour résoudre des litiges fiscaux qui ne peuvent être réglés par les voies habituelles ont la possibilité de recourir au service d'aide aux contribuables (Taxpayer Advocate Service ou TAS). Pour joindre la ligne de signalement du TAS, composer le numéro sans frais 1-877-777-4778

(ATS : 1-800-829-4059).

Protégez-vous contre les courriels suspects et l'hameçonnage. Le terme

« hameçonnage » désigne la conception et l'utilisation de courriels et de sites Web qui imitent ceux d'une entreprise légitime. La méthode la plus répandue consiste à envoyer un courriel à l'utilisateur, prétendant au nom d'une entreprise légitime reconnue, dans le but de lui soumettre des renseignements confidentiels pouvant ensuite être utilisés pour voler son identité.

L'IRS n'a jamais recours au courriel pour établir le contact avec un contribuable. Par ailleurs, elle ne demande jamais à un contribuable de communiquer par courriel des renseignements personnels précis comme un numéro d'identification personnel (NIP), un mot de passe ou toute autre information de même nature susceptible de permettre l'utilisation d'une carte de crédit ou l'accès à un compte bancaire ou à tout autre compte détenu auprès d'une institution financière. Si vous recevez un courriel non sollicité provenant prétendument de l'IRS, veuillez le faire suivre à phishing@irs.gov. Vous pouvez également signaler toute utilisation frauduleuse de la dénomination, du logo ou de tout autre droit de propriété de l'IRS à l'inspecteur général du Trésor pour l'administration fiscale (Treasury Inspector General for Tax Administration) en composant le 1-800-366-4484. Les courriels suspects peuvent être acheminés à la commission fédérale du commerce (Federal Trade Commission) à l'adresse spam@uce.gov; vous pouvez aussi communiquer avec la commission par l'intermédiaire du site www.ftc.gov/idtheft ou par téléphone, au 1-877-IDTHEFT (1-877-438-4338).

Pour en savoir plus sur le vol d'identité et sur les façons de vous protéger, visitez le site IRS.gov.

Nom et numéro à fournir au demandeur

Pour ce type de compte :	Fournir le nom et le SSN :
1. Compte de particulier	du particulier
2. Compte conjoint (deux particuliers ou plus)	du titulaire réel du compte ou, si les fonds sont communs, du titulaire de compte principal ¹
3. Compte de dépositaire détenu par une personne mineure (<i>Uniform Gift to Minors Act</i>)	de la personne mineure ²
4. a) Compte d'épargne en fiducie révocable ordinaire (où le constituant est aussi le fiduciaire) b) Soi-disant compte en fiducie qui ne constitue pas une fiducie légale ou valide en vertu des lois d'un État	du constituant fiduciaire ¹ du propriétaire réel ¹
5. Compte d'entreprise individuelle (à propriétaire unique)	du propriétaire ³
6. Fiducie de cédant enregistrée avec la méthode facultative du formulaire 1099 (voir division 1.671-4(b)(2)(i)(A) des règlements)	du constituant*
Pour ce type de compte :	Fournir le nom et l'EIN :
7. Compte d'entreprise individuelle dont le propriétaire n'est pas un particulier	du propriétaire
8. Compte de fiducie, de succession ou de fiducie de pension valide	de la personne morale ⁴
9. Compte de société par actions ou de S.A.R.L. ayant choisi le statut de société sur le formulaire 8832 ou le formulaire 2553	de la société par actions
10. Compte d'association, de club, d'organisme religieux, de bienfaisance ou à caractère éducatif, ou d'un autre organisme exonéré d'impôt	de l'organisation
11. Compte de société en nom collectif ou de S.A.R.L. à participants multiples	de la société en nom collectif
12. Compte de courtier ou de prête-nom inscrit	de la société en nom collectif
13. Compte auprès du département de l'Agriculture détenu au nom d'une entité publique (État, administration locale, arrondissement scolaire, prison, etc.) qui reçoit des paiements au titre d'un programme agricole	du courtier ou du prête-nom de l'organisme public
14. Fiducie de cédant enregistrée au moyen du formulaire 1041 ou de la méthode facultative du formulaire 1099 (voir division 1.671-4(b)(2)(i)(B) des règlements)	de la fiducie